

Le travail salarié, le chômage et le Québec de l'an 2000

Danielle Desmarais

Volume 2, numéro 2, automne 1989

Chômage et travail

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301043ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301043ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Desmarais, D. (1989). Le travail salarié, le chômage et le Québec de l'an 2000. *Nouvelles pratiques sociales*, 2(2), 1–10. <https://doi.org/10.7202/301043ar>

Le travail salarié, le chômage et le Québec de l'an 2000

Danielle Desmarais
Responsable du dossier *Chômage et travail*

Depuis la révolution industrielle, et plus encore au cours de ce XX^e siècle, le travail salarié contribue de façon déterminante à définir la place qu'occupent les individus dans la société. À l'aube de la dernière décennie du XX^e siècle, à l'aube de l'an 2000, il importe de circonscrire l'importance de ce thème pour le renouvellement des pratiques sociales au plan de chaque individu, au plan social et au plan plus spécifique des politiques sociales.

1. Vivre pour travailler ou vivre pour vivre?

Il y a quelques semaines (les 5 et 6 novembre 1989), avait lieu à Montréal le Forum national pour l'emploi, qui regroupait pas moins de 1600 personnes venues de tous les coins du Québec. Cette grande rencontre couronnait 12 forums régionaux tenus au printemps 1989. Tant dans les rencontres régionales qu'au niveau national, les personnes se sentaient concernées par un même problème : celui du taux de chômage québécois. De cet événement, les médias ont fort peu parlé. Il n'a donné lieu à aucune déclaration fracassante, aucune solution miracle. Pourtant, ce pourrait bien être un événement dont on soulignera plus tard l'importance (Dubuc, 1989). Pourquoi? Parce qu'il est entre autres indicateur d'un changement des mentalités. Sans avoir été convoqués par l'État, des représentants syndicaux, patronaux, communautaires et universitaires se sont réunis autour d'une même table. Ceci en aura étonné plus d'un. C'est en effet un précédent dans l'histoire du Québec.

Dans les ateliers et les plénières, on a présenté le chômage comme un fléau social et individuel. On a mis en relief les effets (négatifs) du chômage sur la société québécoise et sur les individus. Dans cette perspective, qualifiée par Paul Grell de « sociotechnocratique », la solution s'avère le plein-emploi. On a présenté des modèles sociaux (la Suède) qui ont atteint l'objectif de procurer de l'emploi à toutes les personnes aptes au travail. Dans le présent dossier, un article de Lionel Groulx met en relief les enjeux politiques et économiques actuels du plein-emploi en Suède.

Mais il existe un deuxième point de vue au sujet du travail salarié, qui comporte également des implications très différentes pour l'intervention. Dans cette perspective, appelée « utopiste », ce n'est pas le travail salarié qui constitue le point de convergence, mais bien le travail tout court, départi de son épithète mercantile. On considère alors le chômage comme un espace — la plupart du temps imposé — de marginalité susceptible de donner naissance à de nouvelles pratiques sociales et de permettre l'exercice d'une initiative personnelle, à l'abri des contraintes du travail salarié. Les chercheurs qui abondent dans ce sens adoptent une vision critique de la société de consommation qui est la nôtre, et envisagent un avenir où, socialement, on fait des choix pour diminuer de façon draconienne la consommation, et donc la production. Il s'ensuit que les personnes sont collectivement soumises à beaucoup moins d'heures de travail salarié et disposent ainsi de temps libre supplémentaire pour faire des activités créatrices. Loin de chercher à ramener les personnes en chômage dans l'espace du travail salarié, les intervenants et intervenantes travaillent, dans ce but, à favoriser les capacités créatrices de l'individu et la qualité des rapports interpersonnels et sociaux que cette perspective autorise.

Chacune de ces deux perspectives sous-tend des orientations politiques et idéologiques précises et, finalement, une vision distincte de la personne humaine et de la société. De fait, elles mettent en cause l'éthique du travail et la place que cette dernière occupe dans notre société. L'éthique traditionnelle du travail connaît des résonances, tant à droite qu'à gauche, du spectre politique. Par exemple, Riches soutient que le double objectif de la réduction de la dépendance économique des bénéficiaires de prestations de l'État et du renforcement de l'éthique traditionnelle du travail constitue le prétexte des néo-conservateurs pour réformer l'aide sociale. Il importe donc de s'interroger : envisage-t-on pour les Québécoises et Québécois de l'an 2000 une vie quotidienne où le travail salarié occupe une place prépondérante, ou envisage-t-on plutôt une société où le travail salarié n'est plus le principal outil de reconnaissance sociale, où le temps individuel et collectif est employé autant à des activités diverses qu'à l'emploi? Quelle perspective permet une redistribution plus équitable de la richesse collective? Nous savons par ailleurs depuis Weber que si le capitalisme repose entre autres sur une éthique traditionnelle du travail, cette dernière occupe pour plusieurs sociétés occidentales une place centrale dans le système moral et religieux. Ce débat, on le voit, engage une large réflexion, réflexion que le comité de rédaction souhaite basée sur l'intervention.

2. Des bénéfices du travail salarié aux conséquences du chômage

Le chômage entraîne des répercussions fort coûteuses sur le tissu social, comme l'a souligné Mme Claire Bonenfant¹ au Forum national pour l'emploi. L'exode des jeunes vers les grands centres et le phénomène des travailleuses et travailleurs vieillissants dont on encourage la retraite anticipée plutôt que le recyclage constituent deux exemples saisissants parmi d'autres. Deniger procédera à une analyse de la place réservée aux jeunes de notre société, par le biais des politiques sociales qui leur sont adressées. La dévalorisation des travailleurs et travailleuses est en outre abordée par Carrette et Lamont. Ces personnes prématurément retraitées et appauvries constitueront une charge financière de plus en plus lourde pour la population. On se prive pourtant là d'une main-d'œuvre d'expérience.

Nombre de recherches montrent que la perte de l'emploi qui dure plus de quelques semaines entraîne des effets potentiellement destructeurs

1. Après avoir été présidente du Conseil du statut de la femme pendant plusieurs années, Mme Bonenfant est maintenant coordonnatrice des programmes d'accès à l'égalité au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

chez les personnes concernées. Ceci parce que dans les sociétés qui ont traversé la révolution industrielle, l'emploi constitue la seule institution qui procure aux personnes un champ d'expériences diversifiées, quels que soient leur position sociale, leur sexe, leur âge ou leur origine ethnique. C'est du moins l'avis de deux chercheurs britanniques, Jahoda et Rush (1980).

La conséquence la plus manifeste du chômage au niveau individuel est la perte financière qui se traduit de diverses manières dans la réalité quotidienne. Et cette perte est le plus souvent synonyme de dépendance économique, du conjoint ou de l'État, qui entraîne une précarité variée, certes plus importante pour les chefs de famille monoparentale et les personnes seules.

La dépendance économique peut aussi signifier l'endettement. La perte de l'emploi n'est pas toujours prévisible. L'achat de certains biens durables peu de temps avant la perte d'un emploi peut plonger des salariés mis à pied dans un profond embarras financier, sans compter les tensions familiales issues directement de cette perte de revenus. De plus, un endettement durant une période de chômage risque de se prolonger bien au-delà de cette période, après le retour au travail. Enfin, la perte du salaire prive aussi les personnes en chômage d'avantages sociaux souvent liés à l'emploi. Les coûts élevés des primes d'assurance sur une base individuelle les rendent prohibitifs durant une période de chômage. Comme en témoigne une femme de 54 ans victime d'une fermeture d'usine, et dont le conjoint handicapé est déjà pris en charge par l'État: « Si on meurt, on est obligés de quêter à la ville pour se faire enterrer. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse? » Enfin, la dépendance économique, en tant qu'elle est une des roues de l'engrenage du décrochage social, peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale des personnes concernées, en plus des effets macrosociaux déjà bien illustrés: hospitalisations psychiatriques, suicides, délinquance, etc.

Les conséquences latentes de l'emploi et du chômage sont moins connues, mais tout aussi importantes. Qu'est-ce qu'une personne obtient comme bénéfices psychosociaux latents de l'emploi, perdus au moment d'une mise à pied? Jahoda et Rush en ont souligné cinq, que je reprends brièvement, car leur connaissance peut être fort utile dans une perspective d'intervention.

L'emploi structure le temps. La personne qui a un emploi organise ses journées, ses semaines, ses années et jusqu'à toute sa vie autour de l'emploi, ainsi que celles des personnes qui dépendent d'elle. Les tensions vécues par les parents — et portées encore trop souvent exclusivement par

les femmes — autour de l'horaire familial, et la répartition du temps entre les activités professionnelles et familiales indiquent la détermination en dernière instance exercée par l'emploi sur l'organisation du temps. Cette conséquence psychosociale de l'emploi suggère que le chômage peut constituer un avantage, en ce qu'il libère le temps pour des activités autres, des activités qui profitent d'abord à la personne.

Or la capacité de gérer le temps libre — qui apparaît par ailleurs difficile à exercer — implique à son tour la capacité de se consacrer à une activité qui ait une signification sociale et qui soit aussi gratifiante pour la personne. Ici se profile la différence entre le travail et le travail salarié, un dilemme qui ne peut guère trouver de solution durable au plan individuel, sauf pour quelques-uns. De nombreuses recherches montrent que le temps libéré par la perte de l'emploi n'est pas pour autant occupé par des loisirs ou par la consommation. D'une part, la perte de revenu interdit toute activité de consommation autre que celles nécessaires à la survie. Mais d'autre part, pour d'aucuns, les activités qui structurent le temps non employé à l'emploi, tels la détente, les loisirs, les vacances, etc. perdent leur sens quand l'emploi disparaît, et ne constituent pas des alternatives à la gestion du temps libre, car elles agissent essentiellement comme soutien à l'emploi... Les apprentissages de substitution à l'emploi réalisés par les jeunes du Haut-Richelieu qui ont participé au projet *Chômeurs créateurs associés* relatés ici par Boyer et Guedon sont, en ce sens, éloquentes.

L'emploi impose des contacts et un partage avec des personnes à l'extérieur du noyau familial. L'espace du travail salarié est socialisé. Une personne en chômage, au contraire, est souvent une personne isolée. L'emploi suppose la participation à des buts et des objectifs de type collectif. La production de biens et services exige l'effort concerté d'un grand nombre de personnes. Inhérente à cet effort surgit, dans le cas d'un emploi stable, une fierté personnelle directement liée au produit fabriqué. Les personnes en viennent aussi parfois à endosser les objectifs de l'organisation. Une personne au chômage ne participe plus à cet effort collectif caractéristique du travail salarié. Elle perd le sentiment d'appartenance qui revêt en fin de compte beaucoup de sens dans la vie personnelle. Lee Schore présente ici le modèle d'intervention qu'elle pratique avec son équipe, afin de répondre aux multiples facettes de l'expérience vécue par des travailleuses et des travailleurs californiens victimes d'une fermeture d'usine.

L'emploi impose un statut et une identité sociale à travers la division du travail salarié. La réponse à l'inévitable question : « Que faites-vous dans la vie ? » attribue sur-le-champ une place spécifique dans la société : « Je suis travailleuse sociale... Je suis électricien... Je suis médecin... ». Chaque métier ou occupation est hiérarchisé, classifié : professionnel, ouvrier, col

blanc... S'y rattache un statut social. Une personne sans emploi n'a plus de statut social. Le seul statut collectif attribué au chômage, c'est celui de bénéficiaire de prestations de l'État. S'il est vécu par d'aucuns comme un stigmate social, il peut par ailleurs donner lieu à des pratiques sociales libératrices pour la personne, qui peuvent constituer un lieu de changement social. C'est ce qu'a constaté Paul Grell dans ses recherches sur le chômage, qui l'ont amené à développer le concept de « débrouillardise sociale » qu'il reprend dans un article du dossier cosigné par Anne Wery.

L'emploi impose un niveau minimal d'activité. Une personne qui a un emploi doit en effet déployer un minimum d'énergie. Elle a des actions à faire. Une personne sans emploi n'est plus tenue de s'engager dans des activités précises et parfois, une telle personne en vient à ne rien faire, au sens premier du terme. L'imposition d'un taux minimum d'activité va de pair avec l'imposition d'une structure du temps. Les chômeurs et chômeuses qui réussissent à gérer le temps libre — et cette capacité de gérer le temps libéré peut s'acquérir progressivement — sont aussi souvent les mêmes personnes qui parviennent à maintenir un taux minimum d'activité. Par ailleurs, dans le cas de travailleurs et travailleuses d'usine, nous pouvons observer que le rythme de travail a structuré les jours et les nuits d'une telle manière que ce rythme semble indélébile après un certain nombre d'années. Ce qui signifie simplement qu'un travailleur habitué à se lever tous les matins à 5 heures, pendant 10 ou 12 ans, ne peut dormir plus tard le matin, même s'il n'est plus tenu de se lever. Certaines personnes ont donc adopté la stratégie d'organiser leur temps de chômage sur le modèle de leur ancien horaire de travail. Elles se lèvent et se couchent très tôt, et organisent le programme de leur journée en conséquence.

Bref, lorsqu'une personne est sans emploi, elle est soudainement privée de l'expérience de ces cinq caractéristiques ou conséquences de l'emploi. Or, les personnes en chômage ne vivent pas la perte de ces cinq conséquences de l'emploi avec la même intensité. Elles sont généralement plus vulnérables à la perte de l'une ou l'autre de ces aires d'expérience, selon leur situation familiale, l'étendue de leur réseau, etc. De plus, les personnes disposent de ressources personnelles diversifiées pour faire face à ces pertes. Par exemple, certaines personnes développent plus facilement des réponses adaptatives pour gérer le temps libre. Je pense à un travailleur de 34 ans en chômage, qui me raconte que sa mère lui a appris à se débrouiller dans la maison. Il est ainsi complètement autonome. Le chômage lui a fait prendre le rôle de « maître de maison » : il fait les courses, les repas, le ménage, le lavage, etc. pendant que sa conjointe est au travail. D'autres personnes disposent de plus grandes ressources personnelles au plan d'activités substitutives de socialisation. Il n'y a donc pas qu'un seul

chômage, mais bien plusieurs. L'expérience du chômage étant plurielle, toute forme d'intervention, y compris le champ des politiques sociales, doit en tenir compte.

3. Le travail salarié, nouveau champ de questionnement social et politique

Le Forum national pour l'emploi témoigne d'une avenue nouvelle qui gagne du terrain. La question de l'emploi ne serait plus l'unique responsabilité des gouvernements fédéral et provincial. Ces deux paliers de gouvernement ont d'ailleurs amplement prouvé leur impuissance à modifier la situation de manière significative. Mais l'emploi n'est pas pour autant la responsabilité première des employeurs. Encore là, ces derniers n'ont pas manifesté jusqu'à maintenant d'intérêt, *a fortiori* de sens des responsabilités, envers la question de l'emploi. Brièvement, l'emploi relèverait plutôt d'une responsabilité collective. Sommes-nous, ce faisant, emportés par la nouvelle idéologie « économiste », la vague actuelle en faveur de l'entrepreneurship québécois? Faut-il se transformer tous en créateur d'emploi, c'est-à-dire, la plupart du temps, en patron? Ceci signifie-t-il en corollaire un désengagement de l'État? Ce revirement exprime à tout le moins une volonté de prise en charge des problèmes communautaires de l'heure. C'est du moins dans ce sens qu'il est possible d'interpréter l'expérience menée par deux groupes communautaires, soit le Mouvement action-chômage de Montréal, créé depuis 20 ans et dont les vicissitudes et les enjeux actuels sont mis en relief par Girard dans les pages de ce dossier, et le Programme action-revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (PAR H-M), plus récent, et qui sera repris brièvement au cours de cet article.

On le sait, depuis 10 ans, la situation socio-économique de l'Est de Montréal est désastreuse. Son analyse se complexifie du fait que cette situation n'est pas uniquement due à la conjoncture. Elle s'explique tant par des facteurs conjoncturels (la crise) que structurels (le vieillissement de sa structure industrielle). De 1981 à 1986, l'Est de Montréal a connu 2461 licenciements temporaires et 4983 licenciements permanents, notamment à la suite de fermetures d'usines. La population ouvrière de l'Est de Montréal a diminué de 40 % en une décennie : de 1977 à 1986, le nombre d'ouvriers est passé de 50 000 à 30 000. Pour ceux et celles qui travaillent et habitent sur ce territoire, le contexte actuel et futur de l'emploi est vraisemblablement précaire (Lebeau *et al.*, 1986).

C'est dans ce contexte qu'a été mis sur pied en 1984 le Comité de survie de l'Est de Montréal, qui réussit à mobiliser en peu de temps des représentants patronaux, municipaux, syndicaux et gouvernementaux.

Une structure plus stable a été formée : le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM). Après avoir produit, avec l'aide de l'Office de planification et de développement du Québec (l'OPDQ), une étude fouillée de l'ensemble des aspects liés à la question de l'emploi, le CREEEM remet, en 1987, un rapport dans lequel il prône la poursuite d'une amorce de concertation « de tous les acteurs publics et privés capables d'amplifier et d'accélérer le développement de l'Est de Montréal² ». Reconnaissant qu'il n'existe pas d'explications ni de solutions simples à la situation complexe de ce territoire, le comité recommande toutefois de confier la concrétisation des objectifs de développement de l'Est à une corporation de développement économique et communautaire, le Programme action-revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (PAR H-M). Créé en 1985, il est déjà doté, au moment de la remise du rapport du CREEEM, de trois principaux outils, soit des cliniques d'incubation pour les entreprises, un fonds local d'investissement et un comité d'employabilité. La tendance plus générale à gérer le non-emploi par cette notion récente d'employabilité donne d'ailleurs lieu à une réflexion originale de Monique Provost dans le présent dossier.

Les trois niveaux de gouvernement impliqués ont, pour leur part, donné suite aux recommandations du CREEEM en finançant une table de concertation, Pro-Est, dont le comité de direction est composé de 25 personnes issues du milieu des affaires, autant des PME que de la grande entreprise, du milieu communautaire, des syndicats, du mouvement Desjardins et des différents élus politiques.

Ce bref historique ne fait que suggérer le défi de taille qu'ont à relever les diverses personnes-ressources des milieux sociaux et économiques impliqués dans ce dossier, celui d'une réelle concertation. Rehausser la qualité de vie dans l'Est de Montréal exige un niveau de concertation davantage précis, qui touche en fait le fonctionnement quotidien de chacun et chacune, et qui, finalement, remet en question les pratiques existantes de cloisonnement dans la planification, l'investissement, le développement, les services offerts.

C'est ainsi que la réalisation du Guichet multiservices pour l'emploi et la formation, une innovation du PAR H-M, exige la coordination du travail de plusieurs intervenants et intervenantes, soit celui ou celle du PAR H-M, de la Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre, du Centre d'emploi et d'immigration du Canada, du Bureau d'aide sociale de la Ville de Montréal. Pour un employeur à la recherche

2. CREEEM (1987: Avant-propos).

de services de formation, pour un travailleur dont l'emploi est menacé, et enfin, pour la personne sans emploi, le Guichet multiservices offre une gamme de services centralisés et adaptés aux besoins de la clientèle, dans la mesure où — et c'est à cette condition expresse que pourra s'installer cette pratique novatrice — les responsables relèveront le défi d'inventer de nouvelles façons de travailler ensemble³.

Un autre aspect de ce projet mérite notre attention. Le temps est un facteur essentiel à la mise en place de nouvelles pratiques sociales. Les intervenants de l'Est ne pourront récolter les fruits de leur investissement que dans plusieurs années. Se prendre en main exige de la part des nombreux responsables une visée de moyenne et longue portée, ainsi qu'une volonté politique affirmée de mener à terme un tel objectif. Le type d'intervention menée dans l'Est de Montréal s'inscrit globalement dans la perspective du plein-emploi. Mais ce dernier n'a de sens véritable que dans la mesure où il s'accompagne d'un projet de société. En ce sens, Micheline Labelle trace dans son article un portrait incisif du sort réservé aux minorités ethniques dans la société québécoise. Non seulement l'équité sociale doit-elle figurer au premier plan d'un projet de société qui vise le plein-emploi, mais un tel objectif doit de plus s'inscrire dans un projet social et politique où l'on atteint des consensus sociaux majeurs, notamment sur le sens du développement pour l'ensemble de la société et de la place du travail salarié dans la vie de chaque Québécois et Québécoise.

De plus, des questions supplémentaires surgissent. Le plein-emploi ne fera-t-il qu'augmenter le fossé entre les riches et les pauvres? Le plein-emploi servira-t-il à alimenter l'industrie nucléaire et à augmenter la pollution? Les questions percutantes posées par le mouvement écologique aux protagonistes du plein-emploi indiquent comment un tel objectif doit être assorti de conditions sociales et politiques précises. Travailler comment? Travailler pourquoi? Même si la vision d'une société duale, décriée par nombre de sociologues au début des années 80, appelle beaucoup de nuances, on ne peut encourager la tendance actuelle du marché de l'emploi à diviser la société québécoise en deux groupes de travailleurs et travailleuses, avec d'un côté des personnes bien rémunérées, avec de bonnes conditions de travail, des avantages sociaux, et de l'autre, des personnes avec des emplois précaires, sous-payées et sans aucune sécurité d'emploi. Depuis plusieurs années, le mouvement syndical a lancé des éléments de solution en parlant de travail partagé, de réduction de la semaine de travail, etc.

3. C'est ce qui ressort d'un entretien avec le directeur général de la Société de promotion et de concertation socio-économique de l'Est de Montréal.

Si l'on peut vivre convenablement sans que le travail salarié occupe toute l'existence et exige une grande part d'énergie vitale pendant la presque totalité des années de la vie adulte, alors on peut entrevoir que la réalisation personnelle puisse passer par des pratiques alternatives, communautaires et autres, qui constituent un mode de vie où il reste du temps pour réaliser des objectifs personnels.

Bibliographie

- Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM) (1987). *L'Est de Montréal. Se prendre en main. Rapport final*, Montréal, CREEEM.
- DUBUC, Alain (1989). « Les petits pas du plein emploi », *La Presse*, 7 novembre.
- JAHODA, Marie et HOWARD, Rush (1980). *Work, Employment and Unemployment: An Overview of Ideas and Research Results in the Social Science Literature*, Sussex, Science Policy Research Unit, SPRU Occasional Paper Series n° 12, University of Sussex.
- LEBEAU, Aimé, DESMARAIS Danielle, ALLARD Denis et PERRAULT Chantal, (1986). *Chômage ouvrier dans le secteur manufacturier et pratiques de santé mentale: une analyse exploratoire*, Montréal, Département de santé communautaire Maisonnette-Rosemont.